

Une source de désappointement pour moi et pour d'autres députés, c'est que nous ayons découvert que la plupart des erreurs relevées sur les chèques ne proviennent pas de faux renseignements ou de renseignements frauduleux de la part des bénéficiaires; ils proviennent plutôt des mauvais calculs faits par le personnel du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui a surévalué le paiement qu'un pensionné devait recevoir. Dès que l'on s'aperçoit qu'un particulier a ainsi reçu un paiement en trop, le ministère entreprend de faire saisie-arrêt de ses chèques de pension pendant quelque temps en vue de récupérer le paiement fait en trop qui, comme je le dis, a découlé d'une erreur d'un fonctionnaire du ministère.

La plupart des dossiers que j'ai eu l'occasion de consulter indiquent que les erreurs ont été faites par des fonctionnaires et non par les prestataires. Si le pensionné reçoit le supplément de revenu garanti, il vit alors d'un revenu bien inférieur au seuil de la pauvreté. C'est alors que le ministère dit à cette personne que l'on va diminuer ce revenu minimum qu'il reçoit, parce que quelqu'un dans le bureau a fait une erreur et lui a versé une somme trop élevée. Quel que soit le montant du chèque que l'individu reçoit, il en a besoin, car c'est tout ce qu'il a pour vivre; cependant, le gouvernement diminue sa prestation en-dessous du montant prévu par la loi, parce que l'un des membres de son personnel a fait une erreur qu'il faut corriger.

Lorsque le gouvernement s'aperçoit qu'un fabricant d'automobiles de notre pays n'est pas admissible aux termes de l'accord Canada-États-Unis de l'automobile, le gouvernement peut sans problème faire grâce à cette société des 6.3 millions de dollars qu'elle lui doit. Mais tout se passe différemment si vous n'êtes pas un important fabricant d'automobiles, mais un pauvre particulier. Je prétends que si une telle erreur se produit sans que ce soit la faute du prestataire, on pourrait faire grâce à ce dernier exactement de la même façon que l'on a fait grâce des 6.3 millions de dollars au fabricant d'automobiles dont je viens de parler. Ce qui se fait pour un fabricant d'automobiles doit pouvoir se faire pour de simples Canadiens, en particulier lorsqu'on leur demande de vivre de leur prestation de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti.

J'aimerais maintenant aborder un autre sujet. C'est une chose merveilleuse que d'avoir dans notre pays un auditeur général. Le représentant de Saint-Jean-Est a signalé dans son discours des cas où des députés n'ont pas pu obtenir les renseignements qu'ils voulaient et auxquels ils avaient droit. Il y a environ 18 mois, j'ai fait inscrire une question au *Feuilleton* demandant combien coûtaient aux Canadiens les cours de langue. J'ai posé la question sous différentes formes. J'ai demandé, par exemple, si l'on comprenait, dans les frais des cours de langue, le coût que représentait pour le gouvernement la période inactive des personnes qui suivaient ces cours.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je regrette de devoir dire au député que son temps de parole est écoulé. Je l'ai déjà autorisé à continuer son discours pendant deux ou trois minutes en raison de certaines interruptions, mais il a dépassé son délai d'environ une minute.

[Français]

M. Maurice Dupras (Labelle): Monsieur le président, la motion qui a été présentée par l'honorable député de Peace River (M. Baldwin), et qui traite des comptes publics, en est une dans laquelle nous aimons mettre les

[M. Coates.]

dents et que nous aimons à débouter, pour plusieurs raisons bien évidentes. Une des raisons est que cette motion est tellement vague que ce sera chose bien facile de la débouter. D'ailleurs, les orateurs qui m'ont précédé, et plus particulièrement l'honorable président du Conseil du Trésor (M. Drury) et l'honorable député d'Ontario (M. Cafik), ont traité de différents aspects de la motion avec beaucoup d'éloquence, et je voudrais traiter d'aspects bien particuliers de cette motion.

Tout d'abord, je voudrais faire remarquer le peu d'intérêt que semblent avoir les Canadiens, même les membres de l'opposition, pour cette motion, et c'est un manque d'intérêt qui a été manifesté à plusieurs occasions. Au fait, pas plus tard que jeudi dernier, lorsqu'on étudiait le texte du rapport du comité des comptes publics, il n'y avait que deux membres de l'opposition présents à la séance de ce comité.

Alors, je pense bien qu'aujourd'hui ne fait pas exception, monsieur le président, lorsqu'on voit le peu d'intérêt manifesté par les partis de l'opposition, relativement à cette motion. Seulement, il serait tout de même inexcusable de ma part de ne pas signaler que même si la galerie est très mince, elle est une galerie très distinguée et connaissant du sujet.

Monsieur le président, j'entendais mon collègue du parti créditiste nous dire un peu plus tôt comment la population de la province de Québec—je pense bien que c'est d'elle qu'il parlait, car il parle exclusivement de la population de la province de Québec—pouvait être révoltée de voir que le gouvernement canadien n'a aucun respect pour les deniers des payeurs de taxes, des Canadiens.

Probablement que l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise) voudrait préciser davantage, et dire aussi combien les Canadiens et les gens de la province de Québec seraient révoltés de voir le nombre de députés de ce parti qui assistent aux séances du comité des comptes publics. Je pense bien que la très forte majorité des séances se conduit sans la présence même des membres de ce parti.

• (1540)

Je pense bien que s'il y avait matière à faire une révolte chez la population canadienne, ce serait seulement à l'endroit des partis qui se désintéressent totalement des affaires des comptes publics.

Monsieur le président, l'honorable député de Peace River a fait, au début de ses remarques, des observations désobligeantes au sujet de certains membres du comité qui pourraient avoir un penchant politique et avoir des préjugés.

L'honorable député d'Ontario a demandé qu'une correction ou amende soit faite, et je répète la demande de l'honorable député d'Ontario, afin qu'amende honorable soit faite. Mais je pense bien que nous pouvons compter sur la loyauté et la sincérité de tous les membres du comité, et qu'une accusation qui vient du député de Peace River ne doit pas être prise sérieusement, quand on réalise qu'au cours des 18 derniers mois, il n'a assisté qu'à une assemblée de ce comité.

Une voix: Honte!

M. Dupras: De toute façon, il a mentionné ici les difficultés que semblait avoir l'auditeur général dans le recrutement de son personnel, et cela a fait l'objet, depuis des années, de débats qui se prolongent sur cette façon d'assurer le recrutement du personnel. Pas plus tard qu'au mois de mars dernier, nous avions donc l'espoir, une fois pour